

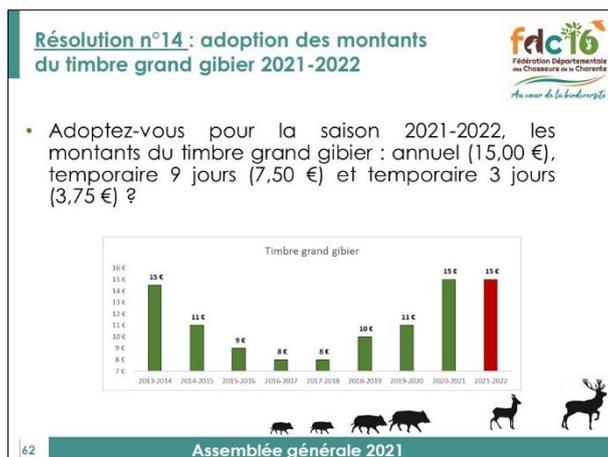


14. Adoption des montants du timbre grand gibier 2021-2022

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Les montants du timbre grand gibier pour la prochaine saison de chasse restent inchangés annuel : 15,00 €, temporaire 9 jours : 7,50 € et temporaire 3 jours : 3,75 €.



Résolution n°14 : adoption des montants du timbre grand gibier 2021-2022

Adoptez-vous pour la saison 2021-2022, les montants du timbre grand gibier : annuel (15,00 €), temporaire 9 jours (7,50 €) et temporaire 3 jours (3,75 €) ?